

DEPARTEMENT de HAUTE-SAVOIE  
COMMUNE de MARLIOZ

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 24 juillet 2020

**Convocation en date du 20 juillet 2020**

Ouverture de la séance : **20 h**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre juillet à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de MARLIOZ se sont réunis en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Vincent DUTOIT, Maire.

M. le Maire vérifie que le quorum est atteint.

Présents : Vincent **DUTOIT**, Marie-Christine **GLANDUT**, Jérôme **LYONNAZ**, Maryline **ARMAND**, Thomas **MONOD**, Alexandra **CHAVET**, Jean-Philippe **ARNAUD**, Lise **GIROD**, Delphine **SOLLEGRE**, Jérémy **VAILLOT**, Vincent **LESAGE**, Elisabeth **DUC**, Orlando **DOMINGUES**

Absent : Bruno **PENASA**

Excusée : Marie **MOULINIER** (pouvoir pour Vincent **LESAGE**)

Secrétaire de séance (conformément à l'article L2121-15 du CGCT) : Jérémy **VAILLOT**

M. le Maire rappelle à l'assemblée le rôle du secrétaire de séance, la procédure concernant le procès-verbal, le compte-rendu de la séance et les délibérations du conseil municipal.

**D2020-24-07-001**

**COMPTES DE GESTION M14 2019 dressé par le receveur municipal**

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 14

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

**Considérant :**

- ° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,
- ° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 2 abstentions, 0 contre) :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**D2020-24-07-002**

**COMPTES DE GESTION M49 2019 dressé par le receveur municipal**

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 14

**Le Conseil Municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

**Considérant :**

- ° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexés,
- ° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 2 abstentions, 0 contre) :**

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**D2020-24-07-003**

**ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'APPROBATION DES COMPTES**

**ADMINISTRATIFS 2019 M14 ET M49**

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 14

Le conseil municipal procède au vote d'un président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2019 M14 et M49.

**Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 1 abstention, 0 contre) :**

- **DESIGNE** M. Jean-Philippe ARNAUD, président de séance, pour l'approbation des comptes administratifs 2019 M14 et M49.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

L'an deux mil vingt, le **24 juillet** à vingt heures, le Conseil Municipal de MARLIOZ étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Vincent DUTOIT, Maire**.

**Présents :** Vincent **DUTOIT**, Marie-Christine **GLANDUT**, Jérôme **LYONNAZ**, Maryline **ARMAND**, Thomas **MONOD**, Alexandra **CHAVET**, Jean-Philippe **ARNAUD**, Lise **GIROD**, Delphine **SOLLEGRE**, Jérémy **VAILLOT**, Vincent **LESAGE**, Elisabeth **DUC**, Orlando **DOMINGUES**

**Absent :** Bruno **PENASA**

**Excusée :** Marie **MOULINIER** (pouvoir pour Vincent **LESAGE**)

**Secrétaire de séance :** Jérémy **VAILLOT**

\*\*\*\*\*

Hors de la présence de M. Bruno PENASA, Maire sortant, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean-Philippe ARNAUD, conseiller municipal, délibérant sur les **comptes administratifs 2019 M14 et M49** dressés par M. PENASA Bruno, Maire sortant, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

### COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M14

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	149 846.19			23 106.77	149 846.19	23 106.77
Opérations de l'exercice	806 068.70	1 425 217.19	811 429.34	1 240 382.67	1 617 498.04	2 665 599.86
<b>TOTAUX</b>	<b>955 914.89</b>	<b>1 425 217.19</b>	<b>811 429.34</b>	<b>1 263 489.44</b>	<b>1 767 344.23</b>	<b>2 688 706.63</b>
Résultats de clôture		469 302.30		452 060.10		921 362.40
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>469 302.30</b>		<b>452 060.10</b>		<b>921 362.40</b>

### COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX M49

Résultats reportés		150 596.00		44 688.70		195 284.70
Opérations de l'exercice	164 337.88	277 787.20	119 682.15	123 521.70	284 020.03	351 308.90
<b>TOTAUX</b>	<b>164 337.88</b>	<b>378 383.20</b>	<b>119 682.15</b>	<b>168 210.40</b>	<b>284 020.03</b>	<b>546 593.60</b>
Résultats de clôture		214 045.32		48 528.25		262 573.57
Reste à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>214 045.32</b>		<b>48 528.25</b>		<b>262 573.57</b>

Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (CA M14 : 8 pour, 0 contre, 6 abstentions – CA M49 : 7 pour, 0 contre, 7 abstentions) :

- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,
- VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- APPROUVE les comptes administratifs des budgets M14 et M49 de l'exercice 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**D2020-24-07-005**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019 – BUDGET PRINCIPAL M14**

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 14

Après étude, et délibération,

**Le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 2 abstentions) :**

\* **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2019,  
soit l'excédent de fonctionnement d'un montant de                      **452 060.10 €**  
comme suit au budget primitif 2020 :

- section d'investissement au compte 1068 pour                      **452 060.10 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**D2020-24-07-006**

**AFFECTATION DES RESULTATS 2019- BUDGET EAU M49**

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 14

Après étude, et délibération,

**Le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 1 contre, 1 abstention) :**

\* **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2019,  
soit l'excédent d'exploitation d'un montant de                      **48 528.25 €**  
comme suit au budget primitif 2020 :

- Maintien en section d'exploitation au compte  
002 en recettes pour                      **48 528.25 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**D2020-24-07-007**

**BUDGET PRIMITIF 2020 – M14**

Nombre de conseillers en exercice : 15                      Présents : 13                      Votants : 14

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif communal M14 de l'exercice 2020, et invite le Conseil à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 2 abstentions) :**

- **ARRETE** le budget communal comme suit :

- Section de fonctionnement                      **1 208 590.17 €**  
- Section d'investissement                      **1 751 369.43 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

D2020-24-07-008

BUDGET PRIMITIF 2020 – M49 - EAU

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

M. le Maire présente à l'Assemblée le budget primitif M49 de l'eau de l'exercice 2020, et invite le Conseil à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu M. le Maire, après vote à main levée (12 pour, 0 contre, 2 abstentions) :**

- **ARRETE** le budget communal comme suit :
  - Section d'exploitation **171 720.64 €**
  - Section d'investissement **487 806.12 €.**

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

D2020-24-07-009

PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE – PURGE DES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

**Vu** l'article R. 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que le prix des acquisitions immobilières faites à l'amiable suivant les règles du droit civil pour le compte des communes et de leurs établissements publics peut être payé au vendeur, après publication de l'acte au fichier immobilier, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsqu'il n'excède pas un montant fixé par arrêté du ministre chargé du domaine et du ministre de l'intérieur.

**Vu** l'annexe I du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article rubrique 5 relatif aux opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, « 51. Acquisitions amiables d'immeubles à titre onéreux », « 511. Sous forme de vente simple », « 5112. Acquisition par acte authentique dressé en la forme administrative », « 5112122. Cas de l'immeuble qui est grevé de charges, dispense d'accomplissement des formalités de purge : décision de l'organe délibérant renonçant à la purge des droits réels immobiliers lorsqu'ils n'excèdent pas 7 700 €, accompagné d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à la plus lointaine des échéances suivantes : la publication de l'acte translatif de propriété, ou deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par le vendeur ».

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, lorsque les actes authentiques sont passés en la forme administrative, il est nécessaire d'amoindrir les frais et les charges qui incombent aux propriétaires, notamment les frais de mainlevée de privilèges et hypothèques.

**Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (13 pour, 1 abstention, 0 contre) :**

- **CONSIDERANT** la nécessité d'alléger les frais pour les vendeurs afin d'assurer à la commune l'aboutissement de ses acquisitions amiables,
- **AUTORISE** M. le Maire à payer le prix des acquisitions aux vendeurs, dans un délai de deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité et au vu d'un état-réponse présentant des inscriptions encore valides délivré, daté, signé et certifié par le responsable du service de la publicité foncière dont l'échéance de la période de certification s'étend jusqu'à deux mois à compter de la date de l'acte d'acquisition de l'immeuble par la collectivité, sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits, lorsqu'il n'excède pas 7 700 € pour l'ensemble de l'immeuble acquis.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-18,

**Considérant** que le Maire, les adjoints ainsi que les conseillers municipaux accomplissant des missions dans l'intérêt communal peuvent prétendre au remboursement des frais engagés,

**Après étude et délibération, le Conseil Municipal, après vote à main levée (12 pour, 1 contre, 1 abstention) :**

- **ACCEPTE** de prendre en charge les frais de mission, au vu des justificatifs produits, pendant la durée du mandat en cours.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.**

### **DIVERS**

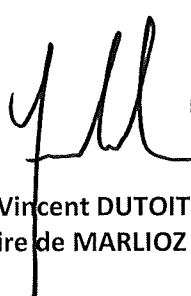

M. le Maire fait un point aux membres du conseil municipal sur l'avancement de différents sujets :

- Travaux plateau sommet du village :
  - La signalétique est légèrement remaniée pour que la RD7 soit prioritaire sur la RD123. Le traçage et les panneaux seront modifiés, les travaux seront finalisés après les vacances des entreprises.
- Algeco école :
  - Le terrassement est prévu la semaine du 03 au 07 août,
  - Pose des modules Algeco les 10 et 11 août,
  - Déménagement de la classe CE2 et CM1 le 24 août à 17 h.
- Projet Ecole (constructif) :
  - Première rencontre avec le CAUE fin juin,
  - Présence des différentes parties prenantes pour connaître leurs besoins et les impliquer (école, mairie de Chavannaz, etc...),
  - Envoi des documents au CAUE pour seconde version,
  - Préparation des dossiers de subventions courant septembre.
- Aménagement de « Grière » :
  - Convention de cession des terrains en cours (reste 2),
  - Démarrage des travaux en septembre 2020,
  - Attention travaux au plat des « Usses » cumulés avec la traversée du village.
- Vente du terrain Besson « Pont Mostan » :
  - Formalités administratives en cours avec la société SAFACT,
  - Demande de permis de construire déposée,
  - Formalités pour tirage d'une ligne électrique en cours.
- Travaux de la STEP au plat des « Usses » :
  - 6 mois de retard suite à deux études demandées (inondation et écologique),
  - Transfert des dépôts inertes de « la Gravelière » au « pont Mostan » prévu cet automne,
  - Documents d'appel d'offres pour les entreprises en ligne depuis le 22 juillet et délai de restitution au 14 septembre,
  - Travaux de la STEP et collecteur suivis et financés par la CCUR,
  - Travaux pour les réseaux, eau, Enedis et Orange suivis et financés par la commune,
  - Le diagnostic de sol pour la conduite qui va jusqu'à la STEP « route des Usses » et « route du chef-lieu » débute le 27 juillet.

- Appartements :
  - Mairie : Suite à un dégât des eaux en 2018, l'expert passe le 13 août pour avis avant travaux,
  - Ecole : un appartement se libère mi-octobre.
- Mme Marie MOULINIER a la tâche de mettre en place le règlement intérieur du conseil municipal.
- M. Vincent LESAGE s'occupe des mises à jour du site internet de la commune.
- M. Jérémy VAILLOT s'occupe des mises à jour de la page Facebook « Marliozcom ».
- Conseil des jeunes : préparation par Mmes Lise GIROD et Marie MOULINIER.
- M. le Maire rappelle à l'assemblée la réglementation concernant le « covid19 » pour les manifestations.
- Mme Delphine SOLLEGRE pense que l'arrêt à 22 h des lampadaires est trop tôt. Mme Marie-Christine GLANDUT informe que « chez les Gay », ça ne marche pas. Une entreprise doit passer afin d'effectuer une vérification générale et régler les horloges.
- M. le Maire informe qu'un 2<sup>ème</sup> container à ordures ménagères va être installé vers le groupe scolaire, à proximité du container à vêtements.
- M. Jérémy VAILLOT propose d'acquérir des mange-debout pour la salle des fêtes.  
M. le Maire informe qu'il serait peut-être nécessaire de demander un devis pour la climatisation de la salle. Mme Delphine SOLLEGRE demande s'il serait possible de rajouter dans le règlement de la salle des fêtes une tolérance pour les verres cassés.
- CCUR :
  - Mme Marie-Christine GLANDUT est désignée déléguée titulaire au « SEMCRU »,
  - M. Vincent DUTOIT est désigné délégué titulaire au « SIDEFAGE »,
  - Les délégués dans les commissions seront définis en octobre,
  - La CCUR a fourni plusieurs panneaux à poser vers les ordures ménagères.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

Pour extrait conforme,



  
 M. Vincent DUTOIT,  
 Maire de MARLIOZ